

# ● LE PARCOURS « APRÈS L'ÉCOLE » : UNE INSCRIPTION UNIQUE

## > POUR QUI ?

Les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires du CP au CM2.

## > INSCRIPTIONS

Deux périodes pendant l'année :

- de la rentrée scolaire aux vacances d'hiver,
- de la rentrée des vacances d'hiver aux vacances d'été.

Une présentation du projet et des activités accompagne ou précède chacune des inscriptions. Cette rencontre a pour objet la construction du parcours de chaque enfant en présence des différents intervenants.

Chaque enfant s'engage sur une activité pour la période et doit participer régulièrement. Si cela est nécessaire et dans l'intérêt de l'enfant, l'équipe éducative peut proposer une modification d'inscription au cours du semestre (pour des raisons médicales, pédagogiques...). Pour compléter l'inscription, le règlement et les renseignements suivants seront exigés dès le 1<sup>er</sup> jour de fréquentation :

- l'autorisation parentale complétée et signée,
- la fiche sanitaire,
- les coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

À la suite d'une absence prolongée et non justifiée, l'inscription pourra être annulée après contact avec la famille.

## > ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités de sensibilisation et de découverte participent au développement de l'enfant et à sa réussite scolaire. Elles sont encadrées par des animateurs, des enseignants, des éducateurs sportifs ou des intervenants spécialisés.

Chaque semestre, votre enfant sera invité à découvrir des pratiques nouvelles. Lors de l'inscription, une carte récapitulant les inscriptions de la semaine de l'enfant lui sera remise. Cette carte (le passeport) devra être présentée, dûment renseignée, pour participer aux activités « après l'école », c'est un gage de sécurité.

Les ateliers ont un nombre limité de places et pour certains, sont proposés pour des âges précis. Si l'atelier est complet, votre enfant est inscrit sur une liste d'attente et vous êtes informé si une place se libère.

**Rappel :** le goûter est fourni par les familles.

## > DÉPLACEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école et dans tous leurs déplacements par les responsables des différents ateliers.

## > ÉTUDES DIRIGÉES

Les enfants font leurs devoirs et leur travail personnel, accompagnés et aidés par les enseignants. Fin des études dirigées à 18h.

## > ESPACES LOISIRS (JEUX, ACTIVITÉS, DÉTENTE)

Les animateurs proposent aux enfants de vivre des activités de loisirs courtes et ludiques, seuls ou en groupe (espaces aménagés, graphisme, bricolage, modelage, jeux de cour, jeux de société...) ou de participer à la préparation des projets du centre, du quartier ou de la ville. Fin des ateliers à 18h30, départ autorisé à partir de 17h15.

## > LES ATELIERS SPORTIFS

Une tenue adéquate est demandée. Les familles doivent venir chercher les enfants sur le lieu d'activité. Fin des ateliers à 18h.

## > LES ATELIERS ARTISTIQUES, SCIENTIFIQUES, CULTURELS...

Pour favoriser un équilibre du rythme de la semaine et répondre au plus grand nombre, l'inscription aux ateliers peut être limitée à un atelier par semaine. Fin des ateliers à 18h15.

Le règlement intérieur des activités périscolaires est à consulter sur [www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr) (démarches/l'Espace familles/mon enfant va à l'école maternelle ou élémentaire/autour de l'école/les possibilités d'accueil).

## > TARIF

Tarif forfaitaire pour 1 soir par semaine pendant un semestre selon le quotient indiqué sur la carte famille. Le tarif varie de 4,90 € à 38,04 €. Ainsi pour un quotient de 1381, si l'enfant s'inscrit à un atelier le mardi et un atelier le jeudi, la facture s'élèvera à : 19,95 € par atelier x2 soit 39,90 € pour le semestre.

Information sur la carte famille et les tarifs 2022/2023 sur [moncompte.nanterre.fr](http://moncompte.nanterre.fr) ou auprès des agents des mairies de quartier et de l'Espace familles au niveau 0 de l'hôtel de ville.

## > FACTURATION ET RÈGLEMENT

La facturation se base sur un calendrier hebdomadaire d'inscription sur lequel le parent s'engage pour le semestre. Le règlement se fait impérativement à réception de la facture en ligne en espèces ou par chèque. Toute période entamée est facturée. Aucun remboursement ne sera effectué.

## > JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Ce dispositif est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 16h30. Selon les activités, l'horaire de fin varie et doit être respecté (planning au verso).



Renseignements  
complémentaires  
39 92

# Parcours Après l'école du vendredi 2 septembre au vendredi 17 février 2023 - J.DECOUR A ET B

| Du CP au CM2  | LUNDI  | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------------|--|-------|-------|----------|
| 16h30 / 18h00 | Etudes : Les enfants font leurs devoirs et leur travail personnel, accompagnés et aidés par les enseignants - J.DECOUR A et B<br>Nous vous conseillons fortement de limiter l'inscription à 3 soirs par semaine pour les CP et les CE1 |       |       |          |
| 16h30 / 18h15 | Jeux et aide aux devoirs: A son rythme l'enfant fait ses devoirs, guidé par des enseignants puis rejoint les espaces de jeux. - 28 places / jours  |       |       |          |
| 16h30 / 18h00 | Activités sportive : multisports, boxe Thaïlandaise, self défense - Gymnase E. Galois - 12 places / activités  |       |       |          |
| 16h30 / 18h15 | Ateliers : activité culturelles et scientifiques - Fontenelle ou J.DECOUR - 12 places / ateliers sauf bricolage et bijoux 10 places / ateliers   |       |       |          |
| 16h30 / 18h30 | Espaces loisirs: Un programme d'activités variées est proposé chaque soir, les enfants se répartissent selon leur envie - Fontenelles - 40 places / soirs  |       |       |          |

| CP / CE1                           | LUNDI  | MARDI   | JEUDI  | VENDREDI   |
|------------------------------------|--|---|--|--|
| 16h30/18h15<br>Gymnase E. Galois   | Multisports - 24 places  |   |  |  |
| 16h30 - 18h15<br>Ecole J. Decour A | Magie - 12 places  | Arts du cirque - 12 places  | Rollers - 12 places  | Théâtre - 12 places  |
| Centre de loisirs des Fontenelles  | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places | « Les petits scientifiques - 12 places<br>Atelier d'expériences scientifiques | « Plante tes graines » - 12 places<br>Découverte des plantes et de l'environnement | Création de bijoux - 10 places                                     |
|                                    | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places            | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places                 | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places |

| CE2/CM1/ CM2                      | LUNDI  | MARDI  | JEUDI  | VENDREDI  |
|-----------------------------------|--|--|--|---|
| 17h00/18h15<br>Gymnase E. Galois  |  | Self défense - 12 places   | Boxe Thaïlandaise - 12 places                                      | Boxe Thaïlandaise - 12 places   |
| Centre de loisirs des Fontenelles | Bricolage - 10 places  | Danse du monde - 12 places   | « Les petits chefs » - 12 places<br>Atelier de cuisine             | « Les petits scientifiques » - 12 places<br>Atelier d'expériences scientifiques |
|                                   | Rollers - 12 places  |  |  |   |
|                                   | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places | Espace loisirs - 20 places<br>Jeux et aide aux devoirs - 14 places              |

Pour répondre au plus grand nombre, l'inscription est limitée à :

- Une activité sportive un soir par semaine
  - Deux jeux et aide aux devoirs par semaine
- Vous ne pouvez pas récupérer votre enfant ;**
- avant 17h15 aux espaces de loisirs ;
  - avant 18h00 aux études dirigées;
  - avant 18h15 aux ateliers et activités sportives (ex : jeux et aide aux devoirs).

**Modalités d'inscription :**

La fiche d'inscription jointe à la plaquette est à remettre dûment complétée à l'enseignant de votre enfant du 7 au 23 juin 2022.

La commission se déroulera le 24 juin 2022 de 14h15 à 16h30.

Passé le vendredi 23 septembre 2022, plus aucun changement ne sera acceptés.